

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/11/2020**

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, Mr Vincent DENISE

**SECRETARIE DE SÉANCE** : Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

30/10/2020

Date de publication et

d'affichage :

13/11/2020

Délibération n° 24/2020

**OBJET :**

**AMORTISSEMENT DES  
PARTICIPATIONS SDEF**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement (fonds de concours) qu'elles versent (c/204). L'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques...

En principe, l'amortissement est linéaire c'est-à-dire réparti de manière égale sur la durée de vie du bien et pratiqué à partir de la mise en service de l'immobilisation sur une durée de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Les opérations d'enfouissement de réseaux électriques sont financées par le SDEF à qui la Commune verse une participation. Les réseaux n'appartiennent pas à la Commune. S'agissant de l'enrichissement du patrimoine de tiers et non de la collectivité versante, les fonds propres de la section d'investissement de la collectivité qui verse doivent être reconstitués via l'amortissement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire (et non pas une opération réelle)

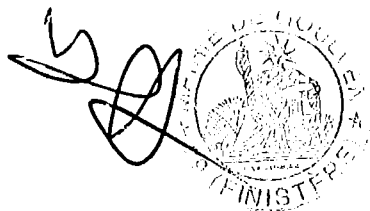
La Commune peut décider d'adopter le dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Soumis au vote, le Conseil municipal :

- décide à l'unanimité de mettre en œuvre à compter du budget 2020 et pour les exercices budgétaires suivants, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Commune.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/11/2020**

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, Mr Vincent DENISE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

30/10/2020

Date de publication et

d'affichage :

13/11/2020

Délibération n° 25/2020

OBJET :

**MODIFICATION  
DE  
CRÉDITS**

Mr le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier certains crédits prévus au budget primitif de la Commune.

- Du fait de la situation sanitaire, une augmentation des crédits est nécessaire pour le paiement du personnel de ménage qui intervient à l'école et à la garderie le soir (AGDE) et de l'agent non titulaire qui fait 3h30 de désinfection (école et garderie matin et midi)

- Modernisation des logiciels informatiques (compta, élections, salaires, recensement militaire, salaires, emprunts, budgets, multi-facturation, état-civil, gestion des biens...) pour un montant de 2825 € (incluant les droits d'accès, 80% du forfait annuel, reprise des données, formation). Les crédits inscrits au budget primitif étaient de 2350 €

- Devis pour le remplacement de l'ordinateur (qui date de sept 2011) avec disque dur externe, 1168€ TTC, installation des logiciels 420 € TTC + antivirus 198€ TTC + environnement Windows 10 - 144.10€ TTC et maintenance 96 € TTC

- Le bail de la parcelle cadastrée B455 d'une superficie de 1470 m<sup>2</sup> située à Pen ar Creac'h est arrivé à échéance. Jusqu'à présent le loyer annuel était de 15 €. Locataire : EARL du Cosquer (F. Buors).

- Renouvellement de l'adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'année 2020 : 50 €. (Assistance gratuite aux communes pour les projets d'aménagement urbain).

Soumis au vote les membres du Conseil décident à l'unanimité de maintenir le loyer de la parcelle B455 au prix de 15€, de renouveler l'adhésion au CAUE (50€) et de modifier comme suit les crédits correspondants aux dépenses supplémentaires

- c/621 (Personnel extérieur au service) : + 2450 €

- c/623 (fêtes et cérémonies) : - 2450 €

- c/231 programme 55 (Travaux de bâtiments) : - 2450 €

- c/2158 programme 60 (Informatique) : + 2450 €

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

30/10/2020

Date de publication et

d'affichage :

13/11/2020

Délibération n° 26/2020

OBJET :

**FINANCEMENT PAR LA  
COMMUNE DES MASQUES  
DE L'ATSEM**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/11/2020**

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, Mr Vincent DENISE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN

Mr le Maire informe le Conseil que le médecin traitant de Mme Bossard a recommandé l'achat de ses masques par la Commune. Par courrier en date du 17 septembre 2020 Mme Bossard demande que la Commune lui finance l'achat de masques chirurgicaux. La mairie fournit des masques en tissu à l'ensemble du personnel communal dans le cadre de l'activité professionnelle (achat groupé au niveau de la Communauté de Communes).

La réponse du service juridique du Centre de Gestion est la suivante : « En proposant des masques à son personnel, la collectivité répond à une obligation sanitaire. Le choix du masque étant laissé à la libre appréciation des employeurs et n'étant pas cadré réglementairement, la proposition de masque en tissu en milieu professionnel est admise. Le Gouvernement relève néanmoins que les travailleurs à risque de forme grave de COVID 19 (liste pathologies HCSP) se verront proposer exclusivement des masques chirurgicaux. Dans le cas présent, si l'agent souffre d'une pathologie listée par le HCSP au regard d'un certificat médical l'établissant, la collectivité devra effectivement lui fournir des masques chirurgicaux. Dans le cas contraire, les masques lavables répondent à la consigne sanitaire. En cas d'inconfort personnel, l'agent se fournira en masques chirurgicaux à ses frais ».

Après en avoir délibéré, la question de savoir qui est favorable au paiement par la Commune des masques de l'ATSEM, est soumise au vote : 2 abstentions (Mmes Hélène Dalbesio-Le Guern et Marie-Claire Acquitter) et 9 voix contre.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/11/2020

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, Mr Vincent DENISE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

30/10/2020

Date de publication et



d'affichage :

13/11/2020

Délibération n° 27/2020

Mr Yves ILIOU présente la demande d'une association lesnevienne d'utiliser la salle communale pour une activité de gym énergétique le mardi matin. Le règlement actuel de la salle communale prévoit qu'elle soit réservée aux associations de la commune. Mr le Maire propose de fixer à 100€ par an le prix de la location pour un cours par semaine. Mme Anne-Marie Destour précise que le nettoyage sera à effectuer par l'association. Mr Noël Ollivier fait remarquer que le tarif de location pour une soirée par une famille de Goulven est également de 100€. Mr Régis Fegar signale l'intérêt d'une activité supplémentaire pour les goulvinois. Mr Yves ILIOU précise qu'une habitante de Goulven adhère à cette association. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent un avis favorable à la location de la salle, le mardi matin à l'association « Les baies les dunes dansent » au tarif de 100€ l'année.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



OBJET :

**RÈGLEMENT D'UTILISATION  
DE LA SALLE  
COMMUNALE**

DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/11/2020

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, Mr Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN

-oOo-

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

« La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce « dur », ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvenec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Date de convocation :  
30/10/2020

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Date de publication et  
d'affichage :  
13/11/2020

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards de Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Ile-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Délibération n° 28/2020

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries. »

OBJET :

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

**MOTION DE SOUTIEN  
A LA  
BRITTANY FERRIES  
ET AU COMMERCE  
LOCAL**

Mr Jean-Jacques LE BRAS souhaite ajouter à cette motion un soutien à tous les artisans et petits commerçants qui subissent les effets de la crise actuelle. Accord du Conseil.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN

